



PAR COURRIEL

Québec, le 18 décembre 2020

Monsieur Ian Blanchet
Directeur du Service de l'ingénierie
Ville de Salaberry de Valleyfield
61, rue Sainte-Cécile
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8
ian.blanchet@ville.valleyfield.qc.ca

**Objet : Projet de stabilisation des berges de la baie Saint-François
par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission d'enquête chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

1. Vous anticipez une hausse de la fréquentation du site accompagnée d'une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) en phase d'exploitation du projet. Toutefois, aucune mesure d'atténuation ou de compensation n'est prévue durant cette phase (Référence : PR3, Tableau 6-5, p. 6-35 et PR6, Tableau 6-2, p 6-3).
 - Quelles seraient selon vous les sources d'émissions en lien avec une éventuelle augmentation du trafic nautique ?
 - Quelle serait la contribution de la concrétisation du projet aux émissions de GES durant la période d'exploitation ?
 - Quel serait le taux annuel moyen d'émissions ? Ce taux serait-il susceptible d'évoluer, à la hausse ou à la baisse ? Si oui, à partir de combien d'années d'exploitation ? À combien s'élèverait l'ensemble des émissions annuelles engendrées par l'augmentation du trafic nautique ?
 - Quelles mesures permettraient d'éviter ou de réduire ces émissions supplémentaires de GES ?

- À défaut de pouvoir les éviter, comment prévoyez-vous compenser de manière écologiquement et/ou financièrement exemplaires pour les émissions qui seraient générées ?
 - Quelles seraient les mesures et indicateurs appropriés pour la surveillance et le suivi des émissions de GES dans le cadre de ce projet ?
2. Vous avez identifié l'augmentation de la température en été et de l'occurrence des tempêtes comme principaux risques que représentent les changements climatiques pour le projet et le milieu. À l'égard du risque que représente l'augmentation de la température, vous identifiez les infrastructures récréatives et les parcs comme des moyens permettant à la population de Salaberry-de-Valleyfield de se prémunir de cet impact (PR3, p. 6-11).
- Comment ces risques pourraient être influencés par l'augmentation du trafic dans la baie ?
 - Quelles seraient les mesures particulières prévues durant la phase d'exploitation ?
3. L'initiateur a considéré les impacts du climat sonore pour les récepteurs situés aux abords de la baie Saint-François uniquement en phase de construction du projet. Concernant la période d'exploitation vous indiquez « Les nouvelles infrastructures ont pour but d'améliorer l'expérience des utilisateurs des lieux une fois les travaux complétés. L'impact est donc ici de nature positive sur l'ensemble de la population » (PR3, p. 6-29 à 6-32).
- Sans remettre en question cette affirmation, l'initiateur a-t-il considéré les impacts de l'augmentation du trafic nautique sur le climat sonore pour les récepteurs situés aux abords de la baie Saint-François ?
 - Si oui, comment évaluez-vous ces impacts ?
4. Le sondage réalisé en 2015 (convercity -2016) révèle que : « Tous les bateaux ne respectent pas les règles de stationnement et nombreux sont ceux qui s'ancrent sur de mauvais espaces ». Pour cela il a été suggéré de « Réglementer et surveiller davantage l'ancrage dans la baie. Pour ce faire, il faudrait s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres municipalités (notamment à Burlington sur le lac Champlain) » (PR3, p. 3-3).
- À quel règlement faites-vous référence ? Que stipule le règlement à cet effet ? Qui a la responsabilité de son application ? Veuillez déposer ce règlement.
 - Veuillez décrire les pratiques mises en œuvre à Burlington et sur le lac Champlain ?
 - Quels mécanismes de surveillance envisagez-vous mettre en place pour empêcher l'ancrage des bateaux dans les espaces inappropriés ?

5. L'initiateur a considéré les impacts du climat sonore uniquement en phase de construction du projet pour les récepteurs situés aux abords de la baie Saint-François qui seraient susceptibles d'en subir les conséquences. Concernant la période d'exploitation vous indiquez « Les nouvelles infrastructures ont pour but d'améliorer l'expérience des utilisateurs des lieux une fois les travaux complétés. L'impact est donc ici de nature positive sur l'ensemble de la population » (PR3, p. 6-29 à 6-32).
- Sans remettre en question cette affirmation, l'initiateur a-t-il considéré les impacts de l'augmentation du trafic nautique sur le climat sonore pour les récepteurs situés aux abords de la baie Saint-François ?
 - Comment évaluez-vous ces impacts ?
6. Dans son dernier avis le MELCC indique : « [...] qu'une amélioration notable de plusieurs concepts de protection de berges a été observée dans le dernier document de réponses aux commentaires et questions du MELCC. On remarque entre autres une diminution importante des secteurs enrochés et une approche végétale privilégiée sur plusieurs tronçons. Cependant, le manque de caractérisation qualitative et quantitative des problématiques d'érosion des berges empêche actuellement de statuer sur la justification des options de protection présentées » (PR4.3, p. 54). Il précise : « la caractérisation des problématiques d'érosion et des forces érosives devra être davantage détaillée lors de l'acceptabilité environnementale du projet. Pour permettre de régler les enjeux soulevés, la DEHA recommande les actions suivantes :
- a. Faire une caractérisation qualitative des problématiques d'érosion pour chacun des sites à l'étude à l'aide de photographies plus claires que celles présentées dans l'étude d'impact et dans les documents de réponses. De plus, une visite de terrain avec les responsables du MELCC est demandée au printemps lorsque la neige sera fondue.
 - b. Faire une caractérisation quantitative du taux de recul annuel des berges à l'aide de photographies aériennes et/ou de relevés topographiques historiques (si disponibles).
 - c. Dans l'optique où les caractérisations qualitative et quantitative permettent de confirmer de façon claire les secteurs où l'érosion des berges est significative, faire une étude complète du régime des vagues incluant une modélisation avec une bathymétrie actualisée pour calculer sur des bases adéquates les hauteurs de vagues de conception. À cet effet, les données de vents les plus à jour doivent être utilisées.
 - d. En fonction des hauteurs de vagues et des niveaux d'eau de conception mis-à-jour, si nécessaire, réviser et adapter les concepts de protection de berges présentés dans le dernier document de réponses.

- Avez-vous effectué la visite avec le ministère au printemps 2020 ? Si oui quelles conclusions en avez-vous tiré ?
 - Les 4 étapes précitées préconisées par le ministère ont-elles été réalisées ? si oui quelles modifications cela implique-t-il sur les aménagements prévus dans le projet ?
7. Vous indiquez qu'une demande d'examen préalable sera déposée au MPO prochainement en lien avec de potentiels dommages causés par la réalisation du projet aux poissons, notamment des espèces en péril ou à leur habitat. De plus, le MFFP précisait dans son dernier avis : "En prévision des demandes d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, il est souhaitable que le MFFP, le MPO et le MELCC soient consultés en même temps par l'initiateur du projet, concernant le programme de suivi environnemental (pendant les travaux), les suivis environnementaux (post-construction) et le projet de compensation qui seront déposés » (PR5.6, p. 85 ; PR4.3, p. 12 du PDF).
- Cette demande a-t-elle été déposée auprès de MPO ? si oui, avez-vous reçu une réponse de MPO ? si oui, quelles sont les exigences formulées par MPO ?
 - Veuillez résumer les démarches entreprises auprès du MELCC et du MFFP ?
8. Vous considérez les impacts du climat sonore uniquement en phase de construction du projet et seulement pour les récepteurs en milieu terrestre qui seraient susceptibles d'en subir les conséquences (PR3, p. 6-29 à 6-32).
- Pour quelle raison ces impacts n'ont-ils pas été considérés dans le cas du milieu aquatique, notamment sur les populations de poissons ?
 - Quels seraient selon vous les impacts potentiels du climat sonore qui serait engendré par une hausse du trafic nautique sur la population de poissons présente dans la baie Saint-François ?
9. Concernant les trois herbiers qui seraient aménagés à titre de compensation pour les habitats aquatiques qui seraient perdus lors de la réalisation du projet, l'initiateur indique : « Des entraves à la navigation (bouées) pourront être mises en place afin d'éviter que des embarcations ne pénétrant à l'intérieur des deux herbiers » (PR6, p. 8-1).
- La ville prévoit-elle installer ces bouées ?
10. Vous indiquez : « La Ville de Salaberry-de-Valleyfield est en voie de se doter d'un plan de mesures d'urgence, lequel sera conçu pour faire face aux principaux risques d'accidents pouvant survenir sur son territoire. Les principaux risques à prévoir en phase d'exploitation sont les mêmes que ceux identifiés pour la phase de construction, à savoir un déversement accidentel d'hydrocarbures et un incendie. Ce sont sensiblement les mêmes mesures préventives, de contrôle et d'urgence qui sont prévues en fonction des adaptations nécessaires à faire » (PR3, p. 9-3).

- Le plan d'urgence a-t-il été mis en œuvre ?
- Quelles sont les mesures qui sont prévues dans le cas d'un accident survient impliquant une embarcation et une autre, un baigneur, un kayakiste ?
- Quelle serait la meilleure pratique : un plan d'urgence propre à la baie arrimé à celui de la Ville ou un plan d'urgence de la Ville intégrant la problématique sécuritaire de la baie ?

11. Advenant la dégradation de la qualité de l'eau qui serait engendré par une augmentation du trafic nautique dans la baie Saint-François, quelles seraient les mesures que vous mettriez en œuvre dans le but de préserver les prises d'eau qui y sont présentes ? (Question soumise par courriel à la commission par M^{me} Suzanne Girard).

Nous souhaitons grandement recevoir la réponse d'ici le 5 janvier 2021 prochain à 11 h compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Line Jobin

Line Jobin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission